

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'Eglise, titulaires d'églises paroissiales. — II Certificat d'instruction religieuse. — III Courtes réponses à diverses consultations. — IV Le frère Denys. — V Prières des Quarante-Heures. — VI " Médailles " qui remplacent les " seapulaires ".

AU PRONE

Le dimanche, 28 janvier

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

La fête (1) et la solennité de la Purification (ou du titulaire, en quelques églises) ;

Le dim. de la Septuagésime ;

Dans le dioc. de Joliette, la collecte pour l'abolition de l'esclavage.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 28 janvier

Messe du IV dim. après l'Epiph., **semi-double**; mém. de saint Raymond de Pennafort et de sainte Agnès; préf. de la Trinité. — I vêpres de saint François de Sales, **double**; mém. du dim. et de saint Raymond de Pennafort.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 4 février

Dans les églises paroissiales qui suivent (excepté dans celle de Repentigny où on la fait le 4 février), l'on a anticipé au 28 janvier, la solennité de la Purification de la sainte Vierge, et l'on fait le 4 février, avec la couleur violette, la bénédiction et la procession des cierges, puis on chante, avec la couleur requise, la messe du titulaire.

(1) La bénédiction des cierges (et la procession) peut se faire, le 2 février, dans les chapelles de communauté, ou le dimanche suivant, pourvu toutefois que la messe soit chantée.

Diocèse de Montréal. — Du 29 janvier, saint François de Sales ; du 1 février, sainte Brigide ; du 2 février, la Purification (Repentigny) ; du 3 février, saint Blaise.

Diocèse d'Ottawa. — Du 29 janvier, saint François de Sales (Pointe-Gatineau) ; du 1 février, sainte Brigide (Ottawa et Manotick).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 1 février, saint Ignace (North Stanbridge), saint Ephrem et sainte Brigide.

Diocèse de Nicolet. — Du 29 janvier, saint François de Sales et saint Valère (Bulstrode).

Diocèse de Valleyfield. — Du 30 janvier, sainte Martine ; du 1 février, saint Ignace (Coteau-du-Lac).

Diocèse de Pembroke. — Du 29 janvier, saint François de Sales (Lyndock et Raglan) ; du 1 février, sainte Brigide (North Onslow).

J. S.

CERTIFICAT D'INSTRUCTION RELIGIEUSE

DANS son allocution au clergé, à l'occasion du Jour de l'an, Mgr l'archevêque a parlé de l'enseignement du catéchisme. Les parents chrétiens, les maîtres et maîtresses d'école, et surtout les prêtres qui ont charge d'âmes — curés, aumôniers ou vicaires — tous doivent considérer comme un devoir rigoureux de bien enseigner le catéchisme aux enfants. Il est entendu que désormais, selon les instructions de Sa Sainteté Pie X, l'âge de discrétion, au jugement des parents et du confesseur, suffit pour admettre les enfants à la première communion. Elle ne sera donc plus retardée nulle part comme autrefois. Mais c'est toujours une obligation grave, répétons-le, pour ceux que cela concerne, d'instruire à fond les enfants de la doctrine sainte.

Chaque semaine, dans les écoles de la ville, précisait Monseigneur dans sa lettre du 9 décembre dernier, les prêtres du saint ministère devront visiter leurs écoles et y faire le catéchisme. De même, à la campagne, ainsi qu'on le faisait jadis, pour ceux qui "marchaient au catéchisme", on continuera

de réunir, chaque année, pendant quatre semaines, les enfants de 9, 10 et 11 ans, non plus pour les préparer à la première communion puisqu'elle sera déjà faite, mais pour perfectionner leur instruction. Or, il faut tenir la main à ce que ces "catéchismes" soient bien suivis. Ils se pourraient terminer avec plus d'éclat par une petite retraite, une communion générale, une rénovation solennelle. Et même, Monseigneur le suggérerait dans sa lettre, il conviendrait de clôturer ces "catéchismes", pour ceux par exemple qui en sont à leur onzième ou douzième année, par un examen donnant droit à un certificat d'instruction religieuse, pour ceux, bien entendu, qui l'auraient mérité.

Beaucoup de curés se sont sans doute demandé quelle formule adopter pour ce certificat ? Nous venons de voir un modèle, qui sort des ateliers de la *Bonne Presse* (de Paris) et qui sera édité au Canada par la maison des Sourds-Muets (1). Il est fort joli. Au centre, se trouve naturellement l'attestation, avec des blancs à être remplis, du certificat d'examen final sur toute la matière du catéchisme. Tout autour, se grave un motif enjolivé, avec des inscriptions appropriées, tirées des textes saints. Au haut de l'encadrement, c'est la scène de *Jésus au milieu des docteurs*. Sur les montants, de chaque côté, ce sont les figures symboliques des *quatre évangélistes*, telles que la tradition nous les a fait connaître, avec à gauche un blanc pour la date du *baptême* et un autre pour la date de la *confirmation* à droite. Au bas, se voient deux figures d'anges qui portent l'encens, un ostensor et un ciboire, avec, au milieu, un troisième blanc pour la date de la *première communion*. Enfin, aux quatre coins de l'encadrement si heureusement imaginé, se lisent les inscriptions : *C'est un*

(1) S'adresser à l'*Institution des Sourds-Muets*, 1941, rue Saint-Dominique, Montréal.

source de vie que l'instruction pour celui qui la possède (Prov. XVI, 22.) — *Je suis la voie, la vérité et la vie* (S. Jean, XIV, 6.) — *Si quelqu'un ne renait de l'eau et de l'Esprit-Saint, il ne peut entrer dans le royaume des cieus* (S. Jean, III, 5.) — *Celui qui croira sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné* (S. Marc, XVI, 16.)

Tout cela, dans un cadre, fera certainement un bel effet. Nous engageons respectueusement nos confrères du saint ministère à se procurer un de ces certificats-modèles, avant de penser à d'autres formules. Celui que nous venons de décrire convient absolument. Il fait honneur au bon goût et à la science éclairée de son auteur, un curé canadien, qui ne veut pas être connu, mais que nous savons être, en effet, un prêtre instruit et un artiste délicat. C'est sur ses indications précises que la Maison de la *Bonne Presse* de Paris a exécuté la maquette-matrice, dont on se servira chez les Sourds-Muets.

Ajoutons que Mgr l'archevêque approuve entièrement ce bon certificat, qu'on pourra d'ailleurs se procurer à raison de cinq cents l'unité.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

Adoration de l'hostie à l'élévation

Est-il certain qu'il ne faut plus s'incliner à l'élévation, mais regarder la sainte hostie ?

C'est un abus commun à plusieurs pays de ne pas regarder l'hostie et le calice élevés par le prêtre à la messe. Les rubriques de nos livres liturgiques tels que le *Missel* et le *Cérémonial des évêques*, mentionnent, en plusieurs endroits que le prêtre ou l'évêque doit élever l'hostie assez haut pour que le peuple puisse la voir, pour que les fidèles l'adorent. Dès lors, il est évident que c'est le désir de l'Eglise que les fidèles regardent

cette hostie avant de faire un acte de foi à la présence réelle. Afin de faire cesser l'abus de s'incliner sans regarder l'hostie, un religieux de Rome a obtenu du pape, le 18 mai 1907, une double indulgence pour encourager à la regarder en récitant la très courte exclamation que fit saint Thomas lorsqu'il constata, par la vue des plaies, la réalité de la résurrection de son Maître.

Tous ceux qui regardent avec foi, piété et amour, la sainte hostie élevée après la consécration en disant " Mon Seigneur et mon Dieu ", gagnent une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines (et non seulement 300 jours comme un correspondant l'a écrit ici même) ; de plus cette indulgence peut se gagner si l'on récite cette même prière en regardant l'hostie exposée dans l'ostensoir (aux quarante heures, ou à un salut), chaque fois qu'on répète l'invocation, en fixant la sainte hostie. Mais on ne gagne pas cette indulgence pendant la distribution de la communion. On ne doit pas non plus regarder l'hostie pendant la bénédiction avec l'ostensoir, mais s'incliner avec humilité, comme on a toujours fait. Enfin si l'on a répété cette pratique, à la messe, pendant sept jours, on peut gagner une indulgence plénière, en communiant.

On s'inquiète souvent au sujet des inclinations qui peuvent précéder ou suivre ce regard, à la messe. Il n'y a rien de réglé sur ce point. Plusieurs auteurs d'articles conseillent de s'incliner au premier coup et au dernier coup de la clochette, et de ne fixer l'hostie qu'au moment même de l'élévation. Mais cette pratique offre le grand inconvénient que souvent, par le retard du servant, ou la vivacité du prêtre, on lèvera la tête trop tard. Ne vaut-il pas mieux se contenter de faire l'inclination après ? C'est ce qui paraît le plus opportun.

Port des scapulaires ou de la médaille

Pourquoi le pape vient-il de faire remplacer les scapulaires par une médaille ? N'était-il pas préférable de garder ses scapulaires ?

Le pape a jugé comme vous, ou mieux vous avez la même opinion que lui. Il n'a pas prescrit de remplacer les scapulaires par la médaille qu'il a déterminée, mais seulement permis qu'on le fasse, ce qui constitue une grande différence. Il tient beaucoup à ce que les scapulaires soient conservés, et il le dit dans son décret, à cause des effets spirituels qu'ils procurent. Vous répondrez à son désir ardent en les conservant. Mais d'autre part, il voyait avec peine, qu'un nombre toujours croissant de fidèles, pour diverses raisons, ne portaient plus de scapulaires et se privaient ainsi de tous leurs avantages spirituels. Père de tous les chrétiens, il en a eu pitié et a fait la concession qu'on sait. Il aurait pu exiger qu'on eut une raison pour faire cet échange, sous peine d'en perdre les fruits; mais cette législation eut causé des doutes, des incertitudes qui auraient troublé bien des âmes. Il a fait mieux, en laissant chacun libre d'apprécier les raisons qu'il croit avoir de faire cette substitution. De la sorte, ceux qui n'ont pas raison de laisser leurs scapulaires, les conservent comme le pape le désire, et ceux qui croient être dans le cas de bénéficier de ce changement, l'opèrent d'eux-mêmes, sans s'exposer à en perdre les avantages. On admire dans cette mesure la sagesse et l'expérience d'un homme à qui a été familière la vie humble du peuple. On voit donc combien se trompent ceux qui, par un zèle mal dirigé, et sans faire connaître l'intention expresse du pape (qu'ils ne devraient pas ignorer), répandent ces médailles, en disant que le pape *désire* qu'on les substitue à ses scapulaires. La prudence la plus élémentaire, exige qu'avant de propager une pratique quelconque de piété, on l'étudie dans les documents qui la concernent et qu'on en comprenne bien toute la portée.

J. S.

LE FRÈRE DENYS

NOUS avons fait, ce matin, 17 janvier, à la cathédrale, au milieu d'un grand concours du peuple, et surtout des enfants, les funérailles du regretté frère Denys, des Ecoles chrétiennes, et depuis de longues années, directeur de l'Académie de l'archevêché. Trois anciens élèves du regretté religieux, MM. McShane, McCrory et Reed, officiaient à l'autel. Au choeur de l'orgue, la maîtrise de l'église Saint-Patrice, sous la direction du professeur Shea, chantait les motets et les hymnes, cependant que les nefs et les transepts de la vaste église débordaient d'enfants. Il y avait notamment ceux de l'Académie de l'archevêché, ceux du Mont-Saint-Louis, ceux de l'Ecole Saint-Patrice et ceux de l'Ecole Sainte-Anne. Toutes ces voix d'enfants, chantant ou priant, de quelle puissance ne jouissent-elles pas auprès du coeur de Dieu? Et le cher Frère Denys, qui a donné tout près de cinquante ans de sa vie de religieux et de maître d'école à la jeunesse, qui l'aimait par conséquent comme d'oeuvre des oeuvres, a dû, de là-haut, contempler avec joie ce beau spectacle qu'offraient ses funérailles! Quelques heures avant de mourir, il nous disait: " Si je puis guérir, je retournerai volontiers à la besogne auprès de nos chers enfants; mais, s'il plait à Dieu qu'il en aille autrement, que sa volonté soit faite ". Il est donc parti, calme et tranquille, comme il avait vécu, conscient, me semble-t-il, qu'il avait accompli sa tâche, et confiant absolument en la miséricorde divine. L'une de ses plus précieuses consolations — il l'a dit à ses confrères — ce fut de recevoir, trois quarts d'heure avant sa mort, la visite de Mgr l'archevêque. Cette bénédiction dernière du pasteur qu'il voyait de près, dans les cérémonies du choeur, depuis de longues années, lui fut, avec les sacrements, qu'il avait reçus la veille

pieusement, comme le viatique suprême et la feuille de route pour le grand voyage.

• • •

Narcissus Denys était né, il y a soixante-cinq ans, à Saint-Félix-de-Kingssey, au comté de Drummond et au diocèse de Québec. A seize ans, en 1863, il entra au noviciat des Frères des Ecoles chrétiennes, à Montréal. Dès son temps de probation et dès ses jeunes années de religieux, il se fit remarquer par les qualités qui devaient le distinguer toute sa vie. Calme, pondéré, intelligent et bon, il ne connaissait en apparence aucune émotion. Rien ne le surprenait, rien surtout ne le décourageait. Il donnait son effort, inlassablement, généreusement; mais il laissait à Dieu de bénir l'effort et de donner le succès. Et, il faut le dire, le plus souvent ses travaux furent bénis du ciel largement. Les innombrables élèves qui ont passé sous sa direction, à Montréal, à Toronto, ou à Québec, et qui occupent maintenant, ici ou là, des positions enviées, en pourraient témoigner. Personne ne le sait mieux que nous qui le voyions à l'œuvre depuis si longtemps à l'Académie de l'archevêché. Il s'attachait à faire le bien sans bruit. Les diplômés de l'Académie de l'archevêché, bien placés dans les affaires et dans le commerce à Montréal, ont établi depuis longtemps le bon renom de l'école que dirigeait le cher Frère Denys et dont il était l'âme. En éducateur consciencieux, il tenait avant tout à la formation intellectuelle, morale et chrétienne de ses chers enfants. Longtemps il se réserva la préparation immédiate à la première communion. Et il fallait le voir, chaque semaine, au cours de catéchisme, qu'un prêtre de l'archevêché va présider, attentif toujours et donnant l'exemple à tous, pour comprendre le cas qu'il faisait de la parole de Dieu et de l'enseignement chrétien. Il suivait aussi volontiers les jeunes âmes qui s'ouvraient naturellement à lui, car il attirait la confiance, et il est certain que plus d'une vocation

à la vie religieuse, ou même à la vie sacerdotale, lui a du, en grande partie son complet épanouissement. Homme tout de prudence et de réserve, absolument fait pour le commandement il veillait à l'ensemble et aux détails de sa maison avec une grande justesse de coup d'oeil. Il mettait à profit l'ascendant dont il jouissait pour aider et soutenir l'action de ses professeurs sur les élèves, et il n'usait de rigueur et de sévérité que lorsqu'il ne pouvait faire autrement. D'ailleurs, n'aimant pas à se produire et menant une vie cachée en Dieu, il sut accomplir toujours avec facilité les obligations imposées par la Règle aux disciples de saint Jean-Baptiste de la Salle. Ce n'est pas peu dire : l'on ne s'imagine pas, en effet, dans le monde, et même dans le clergé, ce qu'il faut au cher Frère de renoncement à lui-même et d'oubli de ses aises, pour être un parfait religieux. C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire du Frère Denys de dire que le devoir ne lui-couta jamais, au moins en apparence.

* * *

Sa carrière d'éducateur a duré tout près d'un demi-siècle. Au sortir du noviciat, il débuta dans l'enseignement à Saint-Patrice de Québec. L'année suivante il était aux Trois-Rivières. Puis il passa à Halifax. En 1875, il revenait à Québec. De là il alla sous-directeur à Toronto. En 1878, la confiance de ses supérieurs l'appela à la direction de l'Académie de l'archevêché. L'Académie jusque là, et depuis 1873, n'était qu'une succursale de l'Académie Saint-Laurent (rue Côté). Les locaux étaient plutôt insuffisants, et, en attendant les agrandissements nécessaires, le Frère Denys et ses assistants logeaient à l'archevêché (alors l'évêché). Son premier stage fut de dix ans. Il fut alors appelé en France, pour suivre les exercices d'une retraite, et il visita les principaux établissements des Ecoles chrétiennes en Europe. A son retour, à

Montréal, il était désigné par le supérieur-général pour être sous-directeur du Mont-Saint-Louis (avec le Frère André comme directeur) qui ouvrait ses portes à la jeunesse. L'année suivante, le Frère Denys devenait directeur de l'importante institution. Deux ans après, on le retrouve à la tête de l'Académie de Québec. Et enfin, en 1893, il revenait à la direction de l'Académie de l'archevêché, à Montréal, qu'il ne devait plus quitter.

* * *

Depuis quelques années, la santé du cher Frère Denys n'était plus très bonne. Le diabète le minait sourdement. Ce qui ne l'empêchait pas, toujours calme et mesuré, de mener sa besogne en toute conscience. Une inflammation pulmonaire est venu hâter le dénouement. Transporté d'urgence à l'Hôtel-Dieu, où il reçut les soins les plus délicats et les plus pressés, il comprit très vite que c'était la fin. Muni des sacrements, fortifié par la bénédiction de Mgr l'archevêque et consolé par l'affectueux empressement de ses bons religieux, il s'endormit dans le Seigneur dans la soirée du dimanche 14 janvier. Nous l'avons signalé plus haut, la mort ne l'épouvantait pas. Il l'accepta comme il avait accepté la vie, par devoir. Après tant d'autres, saint Jean-Baptiste de la Salle l'aura accueilli au ciel, nous en avons la confiance, avec bonheur, reconnaissant en lui l'un de ses plus fidèles disciples, et Dieu l'aura récompensé comme l'un de ses meilleurs serviteurs.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

- Mercredi, 24 janvier.** — Séminaire de Sainte-Thérèse.
Vendredi, 26 " — Sainte-Cunégonde.
Dimanche, 28 " — Notre-Dame-de-Grâce.

“MÉDAILLES” QUI REMPLACENT LES “SCAPULAIRES”

NOS lecteurs n'ont pas oublié l'étude aussi détaillée que précise que nous avons donnée dans les numéros du 29 mai, du 9 juin, du 19 juillet, du 7 et du 28 août, enfin du 11 septembre 1911, commentant le nouveau décret général du Saint-Office en date du 16 décembre 1910. Mais comme il est difficile d'avoir à la main de si nombreux articles pour les consulter dans l'occasion et que même on pourrait y chercher longtemps un détail désiré, on a prié notre collaborateur de vouloir bien donner un résumé de ces sept articles. C'est ce qu'il fait en ce numéro. Toutefois, comme le décret ne supprime pas les scapulaires, mais désire vivement que tous ceux qui le peuvent commodément, continuent de les porter, l'auteur a été bien inspiré en y joignant un abrégé de ce que chacun doit savoir sur les scapulaires. Ces notions précises, outre qu'elles assureront le port régulier des divers scapulaires, feront mieux connaître la pratique nouvelle de la médaille-scapulaire.

MÉDAILLE-SCAPULAIRE

Depuis le 16 décembre 1910, il est permis, lorsqu'on a une raison personnelle, de porter à la place de la plupart des scapulaires, une médaille spéciale appelée pour cette raison *médaille-scapulaire*. Mais pour bien comprendre la valeur de cette nouvelle pratique, il faut connaître la réglementation des scapulaires.

1o Scapulaires.

DÉFINITION. — Un *scapulaire* (d'un mot latin qui signifie “épaules”), est composé de deux pièces rectangulaires d'étoffe de même couleur faites de laine (drap ou mérinos) tissée (non tricotée, brodée ou foulée) réunies par deux cordons (non par un seul). On peut broder ou brocher quelque peu, en fil ou en soie de diverses couleurs, sur ces pièces de laine, quelque ornement, pourvu que la couleur du scapulaire forme

la partie principale et prédominante. Les cordons sont nécessaires (on ne peut fixer les pièces du scapulaire à la manière d'un insigne). Mais lorsqu'on porte plusieurs scapulaires, on peut les réunir tous par le haut, et ne garder les cordons que pour un d'entre eux. Si l'on porte le scapulaire de la Passion il faut que ce cordon unique soit fait en laine rouge et il suffit pour tous. Dans ce cas, il est préférable de mettre celui de la Sainte-Trinité dessus, et celui de la Passion au-dessous (mais renversé pour laisser paraître l'insigne). On peut les coudre les uns sur les autres par le haut ou par le milieu (mais non tout autour, ni aux quatre coins). On peut aussi les recouvrir d'une enveloppe (non cousue avec eux), ou les enfermer dans un sachet afin de les préserver de la transpiration.

ORIGINE. — La plupart des scapulaires sont un diminutif du grand scapulaire que beaucoup de religieux et de religieuses portent par-dessus leur soutane ou leur robe. On a institué ces petits scapulaires pour permettre aux fidèles de s'affilier canoniquement à une famille religieuse, d'adopter quelques-unes de ses pratiques de dévotion, de recevoir ainsi une protection spéciale du ciel, et de participer aux mortifications et aux bonnes œuvres que font ces religieux.

RÉCEPTION. — La réception d'un scapulaire comprend : *a*) la *bénédiction* de ce scapulaire (oraison et aspersion), *b*) l'*imposition* sur les épaules (par une formule en latin) de ce scapulaire (déjà béni par le même prêtre ou un autre, pour ce fidèle ou pour un autre), *c*) l'*admission* (par une formule latine) de ce fidèle dans l'ordre, la confrérie, ou l'association qui possède ce scapulaire, *d*) l'*inscription* sur un registre temporaire ou définitif (faite par le prêtre qui a imposé le scapulaire, ou un autre sous sa direction).

PORT. — Il n'y a qu'une manière légitime de porter le scapulaire, c'est de laisser pendre l'une des pièces (la plus gran-

de si elles sont de grandeur inégale) sur la poitrine et l'autre sur le dos, chacun des cordons passant de chaque côté du cou. On ne pourrait mettre les deux cordons du même côté, non plus que les deux pièces de laine soit en avant, soit en arrière. On peut le porter ou sur le corps ou entre deux sous-vêtements. Il faut le porter la nuit comme le jour. Le jour qu'on passerait privé de son scapulaire ou une partie du scapulaire détachée, ou les deux morceaux réunis du même côté, on ne participerait pas aux indulgences. Quand le scapulaire est devenu hors d'usage, on le remplace par un autre (de même espèce) sans le faire bénir. (Depuis 1895, il n'est plus exigé de faire bénir chaque scapulaire nouveau de la Sainte-Trinité). Lorsqu'on a omis longtemps de porter un scapulaire (sans avoir l'intention de renoncer définitivement à la confrérie), on peut le reprendre (sans nouvelle réception) et jouir de nouveau de ses avantages.

AVANTAGES. — C'est un abus de ne recevoir un scapulaire qu'afin de gagner les nombreuses indulgences que cette réception met à notre portée. Il faut se proposer tout d'abord de se sanctifier plus facilement par la protection du saint dont on porte le scapulaire. Comme conséquence, on évitera, avec plus de soin, le péché mortel, on s'efforcera continuellement de diminuer le nombre de ses péchés véniels, de se corriger de ses défauts, de faire des progrès de plus en plus considérables dans les vertus, surtout l'esprit de foi, la mortification intérieure et extérieure, l'humilité et la charité. On tâche, à l'exemple de l'ordre religieux auquel on est lié, d'acquérir une dévotion spéciale au saint ou au mystère qu'il fait profession d'honorer. On participe aux fruits des mortifications et bonnes oeuvres qu'il nous communique. On reçoit aussi communication des pénitences et bonnes oeuvres de tous ceux qui font partie de la même confrérie ou association. Enfin, l'on

peut gagner un grand nombre d'indulgences plénières et partielles applicables aux âmes du purgatoire.

En portant plusieurs scapulaires, on participe aux biens spirituels d'autant d'ordres, ou de confréries, ou d'associations. Par suite, l'on a droit à plus de protection et de grâces et l'on peut gagner un plus grand nombre d'indulgences.

Ces notions, en faisant mieux connaître la législation des scapulaires et en assurant les pieux effets qu'on en peut attendre, permettront aussi de mieux comprendre le rôle de la médaille qui est destinée à les remplacer, dans certains cas.

2o Médailles.

DÉFINITION. — La *médaille-scapulaire* est une médaille spéciale qui doit son origine au pape, qui en a choisi les effigies.

ORIGINE. — En 1909, Pie X, par considération pour un nombre croissant de fidèles qui ne portent plus leurs scapulaires, à raison des durs labeurs auxquels ils se livrent, ou de la chaleur excessive du pays qu'ils habitent, voulut bien bénir certaines médailles de la sainte Vierge et leur attacher le privilège de remplacer les scapulaires. Bientôt ce privilège fut accordé en faveur des chrétiens du centre de l'Afrique. Cette pratique allait se répandre, lorsque le pape la suspendit pour la faire étudier avec soin. A la suite de ces travaux, il fit publier un décret général qui règle définitivement la question. Ce décret émané de la Congrégation du Saint-Office est daté du 16 décembre 1910 et a été publié le 16 janvier 1911. Nous résumons, sous les quatre titres suivants, tout ce que contient cet important décret.

NATURE. — Cette médaille doit être en métal. Sa grandeur, sa forme et sa couleur sont libres. Elle doit porter d'un côté l'effigie de Notre-Seigneur (au moins le buste) montrant son Sacré-Coeur (un cœur seul est insuffisant), et de l'autre côté, une effigie quelconque de la Sainte-Vierge (au moins le buste), d'ordinaire c'est la Sainte-Vierge présentant un scapulaire.

BÉNÉDICTION. — Cette médaille doit être bénite. Il suffit d'un signe de croix fait à main levée vers elle, sans aucune formule ni aspersion. Ce signe de croix doit être répété autant de fois que la médaille doit remplacer de scapulaires, deux fois, si elle ne doit remplacer que deux scapulaires (du Carmel et de l'Immaculée-Conception par exemple), cinq fois, si elle doit remplacer les cinq scapulaires habituellement réunis. Un même signe de croix peut bénir plusieurs médailles destinées à la même ou à diverses personnes. Tout prêtre qui possède par ailleurs le pouvoir de recevoir de quelque scapulaire, reçoit, par le décret, le pouvoir de bénir des médailles pour remplacer ce scapulaire (ou ces scapulaires). S'il a le pouvoir de bénir cinq scapulaires, il a également le pouvoir de bénir les mêmes médailles cinq fois pour remplacer ces scapulaires. Des médailles bénites une ou deux fois par un prêtre (qui n'a pas d'autre pouvoir) pourra être bénite ensuite par d'autres prêtres qui ont des pouvoirs plus nombreux.

Cette bénédiction ne communique aux médailles aucune indulgence, mais permet seulement qu'on en fasse usage à la place des scapulaires et qu'on jouisse des mêmes avantages. On peut posséder plusieurs médailles afin de remplacer immédiatement celle qu'on perdrait.

PORT. — Il faut d'abord avoir été reçu du scapulaire qu'on veut remplacer par la médaille. De plus l'on doit toujours porter les scapulaires des tiers-ordres (de saint François d'Assise, de saint Dominique, etc.), que le pape ne permet pas de remplacer par la médaille. Il faut porter cette médaille sur soi, décemment et continuellement. Il n'est pas nécessaire de la porter appendue comme le scapulaire, mais on peut la porter, soit dans sa poche, soit fixée à son chapelet, ou à une chaîne de montre; mais dans ces derniers cas, il faut en avoir une autre fixée à son habit de nuit, ou qu'on se met au cou, pour ne pas en être privé la nuit. Comme le scapulaire, on

peut la laisser pour un temps court comme pour se laver ou se baigner.

MOTIF. — Pour ne pas faire de tort à l'usage des scapulaires qu'il veut conserver, le décret, au début, s'exprime ainsi :
 “ On le sait, les saints scapulaires contribuent grandement à
 “ entretenir la dévotion des fidèles et à exciter en eux le désir
 “ d'une vie plus parfaite. Aussi, pour que la pieuse coutume
 “ de s'y inscrire s'accroisse de jour en jour, notre très saint
 “ Père Pie X... , tout en souhaitant beaucoup que les fidèles
 “ continuent à les porter comme par le passé... , a daigné,
 “ dans sa bienveillance, accorder ce qui suit... ” Le pape n'ordonne donc pas, mais permet seulement de remplacer par la médaille les scapulaires qui sont un intermédiaire de salut. C'est pourquoi, afin d'éviter les abus : 1o il règle, que la médaille ne remplacera pas les scapulaires des tiers-ordres, 2o il exige, pour les autres, qu'on ait été reçu de ces scapulaires avant de les remplacer par la médaille, 3o enfin il désire qu'on ne fasse pas ce changement sans raison. De la sorte, la majorité des fidèles garderont leurs scapulaires, du moins dans une partie de l'année, qui permet plus généralement de les porter. Il n'y en aura qu'un petit nombre, du moins dans la saison froide, qui les remplaceront par la médaille. Celui qui remplacerait ses scapulaires sans raison, n'en perdrait pas les avantages, mais ne respecterait pas non plus l'intention du pape.

AVANTAGES. — En continuant d'observer les règles propres à chaque confrérie et aux scapulaires, comme précédemment, ainsi que le nouveau décret sur la médaille, on peut bénéficier de toutes les faveurs spirituelles propres à chacun, mêmes aux promesses faites par la sainte Vierge à celui du Mont-Carmel, participer aux satisfactions des ordres et des confréries, et enfin gagner toutes les indulgences qu'on gagnerait en portant les scapulaires.

Chambly.

L'abbé JOSEPH SAINT-DENIS.